

**Procès-verbal de la première réunion du
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)
le mardi 27 avril à 16 h 30
par l'entremise de Microsoft Teams**

Présences :

André Crépeau	Services canadiens de l'ouïe et président du Comité
Josée Bisson	Conseillère scolaire
Sylvie Courchesne	Société de l'aide à l'enfance
Réjeanne Dénomme	École des Affaires et coordonnatrice des programmes techniques d'éducation spécialisée, Collège Boréal
Monia Hachez	Réseau communautaire pour enfants
Gaëtanne Robineau-Rank	Association des enfants doués (ABC)
Suzanne Salituri	Conseillère scolaire

Absence motivée:

Mark Fraser	Boussole
-------------	----------

Membres du personnel :

Tracy Rossini	Directrice exécutive de l'apprentissage
Chantal Lafleur	Directrice du service de l'enfance en difficulté
Michelle Cotnoir	Directrice du service de bien-être et inclusion

Membres de l'auditoire :

Christine Goudreau	Représentante FEÉSO
Michelle Ayotte	Agente des ententes particulières, Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires de l'Ontario

1. Prière et bienvenue

M. André Crépeau souhaite la bienvenue à tous. Les membres récitent la prière. M. Crépeau demande à tous de se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Suzanne Salituri propose, appuyée par Mme Gaëtanne Robineau-Rank, que l'ordre du jour de la première rencontre du 27 avril 2021 soit adopté.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du 9 février 2021

Mme Réjeanne Dénomme propose, appuyée par Mme Sylvie Courchesne, que le procès-verbal du 9 février 2021 soit adopté.

Adoptée

4. Affaires découlant du procès-verbal

sans objet

5. Mise à jour du Conseil scolaire catholique Nouvelon :

- Services particuliers à domicile, ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, présentés par Mme Michelle Ayotte

Mme Lafleur présente Mme Michelle Ayotte, Agente des ententes particulières, ministère des Services à l'enfance et services sociaux et communautaires. Mme Ayotte partage des informations sur deux programmes : l'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave et les services particuliers à domicile.

L'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave fournit un soutien financier aux familles à revenus faibles ou modestes afin de couvrir certaines dépenses supplémentaires liées aux soins donnés à un enfant ayant un handicap grave. Pour être admissible l'enfant doit avoir moins de 18 ans, vivre avec ses parents ou autre personne légale, ait un handicap grave et qualifie selon le revenu familial. Le programme peut allouer entre 25 \$ et 500 \$ par mois pour contribuer aux soins et fournitures médicales, oculaires, auditives et dentaires. Le montant de l'aide financière dépend du revenu familial, la taille du ménage, la gravité du handicap de l'enfant et les couts extraordinaires liés au handicap de l'enfant. Pour présenter une demande, les familles doivent communiquer avec le bureau régional du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Les services particuliers à domicile fournissent de l'appui financier aux familles qui s'occupent d'un enfant avec une déficience intellectuelle et/ou physique afin de payer des services à domicile ou hors domicile dans la mesure où l'enfant ne reçoit pas de soutien d'un programme en établissement. Ce financement peut aider à couvrir les frais liés au service de relève et aussi au développement de l'enfant tel qu'un programme d'aptitude à la communication. Afin d'être admissible l'enfant doit vivre en Ontario, avec sa famille et il ou elle a besoin d'un soutien que la plupart des familles ne sont pas en mesure de fournir. Le montant qu'une famille peut recevoir dépend des critères suivants : la nature et le nombre de services dont l'enfant a besoin; les autres types d'aide qui sont disponibles dans la communauté; la nature de l'aide que la famille reçoit déjà. Pour présenter une demande, les familles doivent communiquer avec le bureau régional du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires ou visiter le site web.

Certaines dépenses sont maintenant temporairement admissibles pendant la pandémie COVID-19. Celles-ci incluent : les articles de stimulations sensorielles, les outils technologiques, les activités et les ressources éducatives pour l'apprentissage en ligne, les jeux et systèmes de jeux vidéo, les services médiatiques, les activités récréatives à la maison telles que le casse-tête et les jeux, les fournitures pour arts et loisirs, les livres de lecture, les articles et équipements d'activité physique, et l'équipement de protection. Aussi admissibles sont les frais de prestations essentiels tels que la nourriture et médicaments, les plans de soutien comportemental et la possibilité d'embaucher des membres de la famille ou amis pour assurer une relève.

Mme Lafleur remercie Mme Ayotte de sa présentation et demande s'il y eut une augmentation de demande depuis le début de la pandémie. Mme Ayotte répond que oui, plusieurs nouvelles demandes ont été reçues.

Mme Bisson demande quelle est la période d'attente pour recevoir certains services. Mme Ayotte répond que pour l'aide à l'égard d'un handicap grave les demandes sont traitées dès qu'elle les reçoit. En ce qui est des services particuliers à domicile cependant il y a une liste d'attente plus ou moins longue, dépendant des services demandés.

→ Annonce d'une nouvelle direction du Service de bien-être et inclusion.

Mme Lafleur annonce que Mme Michelle Cotnoir a été nommée directrice du nouveau Service de bien-être et inclusion et lui souhaite la bienvenue.

6. Mise à jour du Service de l'enfance en difficulté :

- Centre de traitements pour enfants (CTE) : ouverture prévue pour septembre 2021

Mme Lafleur annonce que le CTE prévoit ouvrir leurs portes au nouvel emplacement au Southridge Mall au mois de septembre 2021.

- Formations diverses en virtuel pour les membres du service et pour les employés

Mme Lafleur partage que les membres du service EED ont suivi les formations virtuelles suivantes : Évaluation en mesure et risque de violence niveau 1; CPI pour formateurs; Sensory issues and emotions; OCD - More Than Just an Adjective; Enseignement des habiletés de littératie parmi nos élèves TSA. Des formations ont été données aux éducateurs et éducatrices lors de la JAP au mois de février telles que l'Introduction aux zones de régulations, l'Approche relationnelle, et des formations au sujet d'ABLLS (Évaluation du langage de base et des compétences d'apprentissage) et AFLS (Évaluation des compétences de vie fonctionnelle).

Grâce à une subvention, une enseignante et quatre éducateurs suivent le cours de « Technicien comportemental agréé », deux enseignantes, une éducatrice et une éducatrice de la petite enfance suivent également le cours de « Tracer la voie du succès dans votre classe », deux éducatrices suivent le cours « Aider les enfants ayant le TSA dans un environnement d'apprentissage inquisitif » et trois enseignantes, quatre éducatrices et une intervenante ACA suivent le cours « ACA pour éducateurs, niveau 1 ».

7. Mise à jour du Consortium Centre Jules-Léger (CCJL)

- Ajout d'une classe de cécité au CCJL pour l'année scolaire 2021-2022

Mme Salituri, conseillère scolaire et représentante des conseillers scolaires au Comité consultatif des parents et des programmes du CCJL, annonce aux membres qu'une nouvelle classe de cécité et basse vision sera ajoutée au CCJL pour l'année scolaire 2021-2022.

Mme Salituri partage que la première réunion pour le comité consultatif des parents et des programmes a eu lieu le 24 février et qu'à ce temps, les deux coprésidentes, Mme Carine Jacques Lafrance, représentante de la communauté et Mme France Cameron, représentante des parents, ont été élues. La prochaine réunion est ciblée pour le 26 mai.

M. Crépeau remercie Mme Salituri pour sa présentation.

8. Mise à jour du ministère de l'Éducation

→ Décloisonnement en mathématiques 9^e année

Mme Lafleur annonce qu'il n'y aura pas un cours appliqué et un cours théorique en mathématiques 9^e année à partir de septembre 2021. Tous les élèves de la 9^e année suivront le même cours de mathématiques. Les besoins des élèves EED seront tout de même respectés.

9. Documents

- Liens : [Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave](#) et [Services particuliers à domicile](#)
- Lignes directrices du Programme de services particuliers à domicile
- Demande de services particuliers à domicile
- Demande aide à l'égard des enfants ayant un handicap grave (AEHG)
- Infolettre du CCJL – À la une, février-mars 2021
- Note de service du CCJL – ajout d'une classe de cécité
- Lien : [Décloisonnement en Ontario](#)

10. Levée de la séance

Mme Sylvie Courchesne propose la levée de séance, appuyée par Mme Réjeanne Dénommée, qui se termine à 17 h 07.

C. c. Stephen Simard, chef régional par intérim, ministère de l'Éducation
Lorraine Mainville, adjointe exécutive, CSC Nouvelon
Services de l'éducation de l'enfance en difficulté